

CAHIER DES CHARGES

Objet de la consultation :

**AGENCEMENT & DECORATION DES ESPACES « GUYANE »
A LA FOIRE DE PARIS 2022**

Pouvoir Adjudicateur

COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE
12 rue Lallouette 97300 Cayenne (Siège)
5 rue de Stockholm – 75008 Paris (Antenne parisienne)

Date limite de réception des offres : le 04 février 2022 à 18h00.

SOMMAIRE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. OBJET ET FORME DU MARCHÉ	3
A) OBJET DU MARCHÉ:	3
B) LIEU D'EXECUTION : PARIS	3
C) DECOMPOSITION EN LOTS	3
D) VARIANTES	3
E) PROCEDURE DE PASSATION	3
F) POUVOIR ADJUDICATEUR	3
3. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	3
4. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAI	4
G) CONDITIONS DE DELAI :	4
5. DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION	4
H) DUREE DE MARCHÉ	4
I) DELAI D'EXECUTION	4
6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS	4
J) CONTENU DE LA PRESTATION	4
K) METHODOLOGIE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE	5
L) LIVRABLE	5
7. MODALITE D'EXECUTION ET OBLIGATION DU TITULAIRE	5
M) RESPONSABILITE, DEVOIR DE CONSEIL	5
N) INDEPENDANCE	5
O) CONFIDENTIALITE ET SECRET PROFESSIONNEL	6
P) REGLEMENT INTERIEUR	6
8. OBLIGATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	6
9. VERIFICATION ET RECEPTION	6
10. REMUNERATION DU TITULAIRE	6
11. CONTENU ET MODALITE DE REMISE DES OFFRES	7
Q) CONTENU DU DOSSIER A REMETTRE :	7
R) MODALITES DE REMISES DES DOSSIERS	7
12. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
S) CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES :	8
T) NEGOCIATIONS	8
U) ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
13. AUTRE RENSEIGNEMENT	8
V) CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
W) RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :	8
X) DROIT D'USAGE DES DOCUMENTS	8
14. INDEMNISATION DES CANDIDATS	9

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

<i>Raison sociale du pouvoir adjudicateur :</i>	Comité du Tourisme de la Guyane
<i>Adresse :</i>	12 rue Lallouette 97300 Cayenne
<i>Adresse courrier électronique:</i>	sonia.cippe@guyane-amazonie.fr
<i>Téléphone :</i>	01 42 94 88 02
<i>Site Internet:</i>	http://www.guyane-amazonie.fr
<i>Nom et qualité du Signataire du marché :</i>	Monsieur Jean Luc LE WEST

2. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

a) Objet du marché:

La présente consultation a pour objet de sélectionner le prestataire qui assurera l'agencement et la décoration des espaces « Guyane » lors de la Foire de Paris 2022 qui se déroule du 28 avril au 09 mai 2022.

b) Lieu d'exécution : Paris

Parc d'exposition de la Porte de Versailles à PARIS

c) Décomposition en lots

Les prestations attendues constituent un lot unique.

d) Variantes

Les variantes sont autorisées

e) Procédure de passation

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1 & R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

f) Pouvoir adjudicateur

Dans le présent cahier des charges, le Comité du Tourisme de la Guyane est dénommé "le pouvoir adjudicateur".

3. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont énumérées ci-dessous par ordre décroissant de priorité :

- 1) L'acte d'engagement dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- 2) Le présent Cahier des charges dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi ;

- 3) L'offre technique et financière du titulaire dont l'exemplaire original conservé dans les archives fait seul foi.

4. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAI

g) Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 04 Février 2022, 18h00.

Durée de validité des offres initiales : 60 jours à compter de leur remise.

Le cas échéant, durée de validité des offres après négociations : 30 jours à compter de la date de remise des nouvelles offres.

5. DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

h) Durée de marché

Le marché est conclu pour une durée n'excédant pas 45 jours après la réalisation de la manifestation.

i) Délai d'exécution

Le délai d'exécution se confond avec la date de réalisation de la manifestation « Foire de Paris ».

6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Lexique :

Espace : superficie d'un seul tenant ayant trois façade ouvertes

Ilot : Superficie d'un seul tenant ayant quatre faces ouvertes

Stand : surface délimité attribuée à un seul exposant

Le Comité du Tourisme a réservé auprès de la société organisatrice de la Foire de Paris les **huit surfaces nues** suivantes :

- 2 Espaces de 21 m² ;
- 2 Espace de 34,5 m² ;
- 1 Espace de 36 m² ;
- 1 Espace de 60 m² (avec une servitude 2,5 m²) ;
- 1 Ilot de 70 m² (avec une servitude 2m²)
- 1 Ilot (gastronomie) 140 m².

Le détail figure dans l'annexe 1

j) Contenu de la prestation

Le titulaire du marché devra dans les délais prescrits par l'organisateur de la Foire de Paris :

- Assurer l'acheminement et l'installation des éléments du stand du Comité du Tourisme, stockés à Paris, sur l'espace de 60 m² qui deviendra le stand Institutionnel de la Guyane.
- Assurer l'agencement physique de **sept (7) autres surfaces nues** conformément aux superficies présentées au tableau de l'annexe 1, en tenant compte des cloisons et de l'éclairage fournis ;

- Proposer et assurer une déclinaison des principaux marqueurs identitaires du stand institutionnel (images de l'identité visuelle et/ou matériaux naturels) sur tous les stands afin de créer une homogénéité et une identité commune aux 8 Espaces & Ilots « Guyane » (photos du stand Comité du Tourisme en annexes 2 et 3) :

Le candidat est autorisé à proposer une plusieurs solutions plus ou moins sophistiquées.

- Proposer pour chaque stand un agencement minimum composé d'une table, de trois chaises, une signalétique identifiant l'exposant, d'une borne d'accueil qui reprendra les couleurs des bornes du stand institutionnel (hormis les 2 stands gastronomie dont les attributaires assureront l'agencement matériel de leur espace).
- Chaque « Espace » et « Ilot » devra disposer d'une réserve commune de + ou - 3m². Pour l'Espace gastronomie chaque stand de 70m² devra disposer d'une réserve de 15m².
- Suggérer toute solution d'agencement innovante privilégiant les critères éco responsable de durabilité.
- Assurer le démontage et l'acheminement du stand institutionnel sur son lieu de stockage, avec les éventuelles nouvelles créations de matériels.
- Fournir au pouvoir adjudicateur une présentation en 2D couleur (3D serait très appréciée), pour un « Espace type » et un « Ilot type », des différentes solutions proposées qui devront présenter : le graphisme, les cloisons, localisation de la réserve, l'agencement du mobilier prévu.
- Fournir un devis détaillé pour chaque solution incluant aussi l'ensemble des services et prestations complémentaires nécessaires à la fonctionnalité du stand.

k) Méthodologie et moyens mis en œuvre

La méthodologie et les moyens matériels et humains mis en œuvre sont ceux décrits par le titulaire dans son offre. Le titulaire s'engage à les respecter.

l) Livrable

Les livrables que le titulaire s'engage à remettre sont décrits dans son offre. Ils concernent l'ensemble du contenu de la prestation. Ils devront impérativement être vus et validés par le CTG avant l'installation définitive.

Une livraison incomplète ou partielle des livrables induira l'application des articles 29 et 30 du *CCAG fournitures courantes et de services* approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

7. MODALITE D'EXECUTION ET OBLIGATION DU TITULAIRE

m) Responsabilité, devoir de conseil

Le titulaire est tenu à une obligation de résultats en ce qui concerne l'exécution matérielle de ses prestations et à une obligation de moyens en ce qui concerne leur conception.

Le titulaire est également tenu à un devoir d'information et de conseil notamment en ce qui concerne le contenu du présent marché.

Le titulaire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une décision pouvoir adjudicateur différente de celle qu'il aura préconisée.

n) Indépendance

Le titulaire du marché doit présenter une totale indépendance à l'égard du pouvoir adjudicateur.

o) Confidentialité et secret professionnel

Le titulaire s'astreint à une utilisation strictement confidentielle des documents et données auxquels il aura eu accès.

Il s'engage à conserver secret et à ne pas divulguer les informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au fonctionnement du CTG dont il aurait pu avoir connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Cet engagement vaut pour le titulaire du marché, pour ses agents ou pour tout tiers travaillant pour son compte. En cas de non-respect de cette obligation le titulaire encourt notamment la résiliation du marché sans qu'il puisse prétendre au versement d'une quelconque indemnité et la mise en œuvre d'un recours contentieux au TA de Cayenne.

p) Règlement intérieur

Lors de ses interventions dans les locaux du pouvoir adjudicateur, le titulaire doit se conformer aux dispositions applicables sur ces sites et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité

8. OBLIGATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur s'engage à mettre à disposition du titulaire toutes les informations, données et documents en sa possession et nécessaire à la bonne exécution des prestations notamment : les éléments de l'identité visuelle de la Collectivité Territoriale et celle du Comité du Tourisme ; les éventuelles spécificités concernant les exposants, et accessoirement des marqueurs culturels qui viendrait enrichir la solution retenue.

Il appartient au titulaire de demander au pouvoir adjudicateur toute information, donnée ou document complémentaire qui lui paraît nécessaire.

Il appartient également au titulaire d'informer sans délai le pouvoir adjudicateur de toute difficulté à obtenir une information.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toute demandes formulées par le titulaire et nécessaire à l'exercice de sa mission, à défaut le titulaire ne saurait être mis en cause des retards qui en découleraient.

9. VERIFICATION ET RECEPTION

Le pouvoir adjudicateur devra valider toutes les phases intermédiaires notamment les plans des 8 espaces aménagés, les visuels. Ainsi que l'ensemble des livrables 3 semaines avant leur montage sur le lieu de la manifestation. A l'issue de ce contrôle un procès-verbal de réception sera dressé, à défaut de validation le titulaire s'engage à procéder aux modifications demandées par le pouvoir adjudicateur.

La non-conformité des livrables à ceux présentés dans l'offre du candidat induirait l'application des articles 29 et 30 du *CCAG fournitures courantes et de services* approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021

10. REMUNERATION DU TITULAIRE

Le prix du présent marché figure dans l'acte d'engagement signé.

Le paiement s'effectuera de la façon suivante :

Un acompte de 30% après validation par le CTG des travaux de conception de l'ensemble des plan d'aménagement des 8 espaces, et des visuels qui habilleront les cloisons, sur présentation d'un facture d'acompte.

Le solde après la manifestation et l'acheminement des éléments sur leur lieu de stockage.

11. CONTENU ET MODALITE DE REMISE DES OFFRES

q) Contenu du dossier à remettre :

Le dossier à remettre comprend les documents suivants :

AU TITRE DE LA CANDIDATURE :

- 1) La lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas faisant apparaître les membres du groupement, (imprimé DC1 ou un document équivalent) datée et signée par une personne habilitée à engager le candidat ;
- 2) Une copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire ;

AU TITRE DE L'OFFRE :

- 3) Un mémoire technique détaillé présentant, à partir du descriptif des prestations pour un « Espace type » et pour un « Ilot type » une ou des esquisse(s) de l'espace en format 2D ou 3D en couleur, un explicatif pour chaque solution d'aménagement proposée avec les variations possibles.
- 4) Un devis détaillé pour chaque solution permettant d'apprécier des différents postes de dépenses.
- 5) Une présentation des réalisations antérieures et celle de l'équipe projet afin d'apprécier l'expérience du candidat.

En cas de groupement chaque cotraitant doit transmettre les documents mentionnés aux points 2 à 4 pour la partie les concernant.

En cas de présentation de sous traitant (s) pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitant, le candidat produit pour chaque sous-traitant les documents mentionnés aux points 2 à 3 ci-dessus ainsi qu'un engagement écrit signé et daté par chacun d'entre eux qu'il disposera de ses capacités pour l'exécution du marché. De plus l'acte d'engagement sera accompagné des demandes d'acceptation du ou des sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous traitant désignés au marché en utilisant l'imprimé DC4 ou un document comportant les mêmes informations.

Les formulaires DC mentionnés ci-dessus sont disponibles sur internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

r) Modalités de remises des dossiers

Les plis doivent être téléchargés :

1/ Sur la plateforme des marchés publics qui publie le marché

2/complété par une transmission par voie électronique au responsable du marché à l'adresse suivante :

sonia.cippe@guyane-amazonie.fr

Seule la transmission sur la plateforme des marchés publics vaut acte de candidature Toute offre qui parviendrait sur la plateforme des marchés publics après la date et l'heure limites fixés en page de garde du présent cahier des charges ne sera pas retenue.

12. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE

s) Critère de jugement des offres :

Après élimination des offres inappropriée le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivant :

Valeur technique	25%
Le prix	50 %
L'expérience	25%

La valeur technique sera notamment appréciée au vu des solutions proposées, et de leur éco-responsabilité (matériaux, etc.).

t) Négociations

La présente consultation se déroulant dans le cadre d'une procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres sur la base des critères énoncés ci-dessus.

u) Attribution du marché

Après l'analyse des offres, et leur classement, le candidat classé en tête devra signer sous 72h00 l'acte d'engagement (ATTRI 1) fourni par le pouvoir adjudicateur. Passé ce délai le pouvoir adjudicateur se retournera vers le candidat placé en deuxième position, ainsi de suite.

13. AUTRE RENSEIGNEMENT

v) Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges accompagné de ses annexes

w) Renseignement complémentaire :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaire pour finaliser leur offre, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 28 janvier 2022 leur demande écrite éventuelle à l'attention de la personne responsable du marché à l'adresse mail suivante :

sonia.cippe@guyane-amazonie.fr

Une réponse commune sera envoyée à tous les candidats identifiables, ayant été destinataire du dossier de consultation ou ayant retiré le dossier de consultation, s'il s'agit de complément nécessaire à l'établissement de l'offre.

x) Droit d'usage des documents

Tous les documents de la consultation, y compris le présent règlement de la consultation sont propriété intellectuelle du pouvoir adjudicateur. Ils ne peuvent être communiqué à des tiers ou être utilisé à d'autres fins que la réponse à la présente consultation sans l'accord du pouvoir adjudicateur.

Toute utilisation, autre que celle nécessaire pour répondre à la présente consultation, ou diffusion effectué sans autorisation engage la responsabilité de son auteur et peut notamment être punie des peines réprimant les atteintes à la propriété intellectuelle.

14. INDEMNISATION DES CANDIDATS

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

Personne responsable de cette consultation : Sonia CIPPE Responsable du bureau de Paris